



RETRAIT du projet de loi VALLS/EL-KHOMRI

Tous en grève et manifestation le 31 MARS 2016

Devant la casse du code du travail et la remise en cause des droits des salariés, les organisations syndicales CGT et FORCE OUVRIERE de la MACIF décident de faire front commun **contre le projet de loi VALLS/BERGER/EL-KHOMRI.**

Elles se félicitent du succès des manifestations du 9 mars pour le retrait de projet de loi El-Khomri dite loi « travail », manifestations qui ont réuni plus 500 000 salariés, étudiants et lycéens nationalement.

Elles réaffirment qu'avec ce projet de loi, les principes qui fondent les garanties collectives sont attaqués, notamment le Principe de Faveur et la hiérarchie des normes* cherchant ainsi à faciliter les licenciements.

Les organisations syndicales CGT et FO revendiquent plus que jamais le retrait immédiat du projet de loi « Travail » qui constitue un véritable retour au XIXème siècle !

Ce projet ne peut être ni amendé ni négocié, il doit être retiré !

Elles appellent tous les salariés de la MACIF à se mettre en grève le jeudi 31 mars et à participer aux manifestations.

POUR LE RETRAIT

TOUS EN GREVE JEUDI 31 MARS !

**: L'accord d'entreprise primerait sur la loi et pourrait donc être inférieur au code du travail et aux Conventions Collectives*

DECLARATION COMMUNE CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Les mobilisations, notamment celles du 9 mars initiées par les organisations de jeunesse et les organisations syndicales de salariés (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL), ont contraint le gouvernement à des concessions sur la loi Travail.

Pour autant les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-e-s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale.

Ce texte continue à diminuer les droits des salarié-e-s et à accroître la précarité, notamment des jeunes. Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail... sont autant d'exemples de régressions qui demeurent.

L'universalité de la garantie jeune sans les moyens en conséquence relève d'un effet d'annonce. Face au chômage et à la précarité auxquels sont confrontés les salarié-e-s, les femmes et les jeunes en particulier, l'urgence est à la conquête de nouveaux droits.

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) soutiennent et appuient les actions des 17 et 24 mars. Elles confirment leur appel à la mobilisation par la grève et les manifestations le 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

- Paris, le 14 mars 2016